



CHEQUE ENERGIE RHONE ALPES

Aides à la gestion de l'énergie pour les particuliers :

Dans le cadre du plan énergie qui vise au développement des énergies renouvelables.

En 2008, **la Région Rhône Alpes a modifié le mode d'attribution de ses aides**, elles sont désormais délivrées sous la forme d'un **chèque forfaitaire, avec le « Chèque énergie Rhône Alpes » selon les conditions de ressources.**

Qui peut en bénéficier ?

- **Résidents** de la Région Rhône Alpes
- **Propriétaire occupant, bailleur ou accédant à la propriété** d'une résidence **principale** ou **secondaire**.
- Vous respectez les **conditions de ressources** attachées à l'aide régionale (identiques à celles du prêt à taux zéro)

Travaux et montants des aides :

TYPE D'INSTALLATION	MONTANT	CONDITIONS NECESSAIRES
Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI)	Forfait de 300 €	Installateur Qualisol et Matériel référencé sur les listes ENERPLAN Etre en dessous du plafond de ressources
Système Solaire Combiné Individuel (SSCI)	Forfait de 1 000 €	Installateur Qualisol Combi et Matériel référencé sur les listes ENERPLAN Etre en dessous du plafond de ressources
Chaudière individuelle automatique au bois ³	Forfait de 1 000 €	Normes NF EN 303.5 ou EN 12809 Etre en dessous du plafond de ressources

Observations :

- Les **inserts** (cheminées), les **chaudières à bûches**, les **poêles y compris à granulés** (et/ou à circulation hydraulique) **ne sont pas éligibles** aux aides régionales.



Plafonds ressources

Nbre personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence N-2 (ligne 25 de l'avis d'imposition)
1 personne	23 688 €
2 personnes	31 588 €
3 personnes	36 538 €
4 personnes	40 488 €
5 personnes et +	44 425 €

Fonctionnement de l'aide :

1. Remplir **un dossier de demande de Chèque énergie Rhône Alpes** et adressez-le par voie postale.
2. **Si votre dossier est accepté**, vous recevrez, le chèque dans un **délaï de 10 jours**, ce chèque est valable **un an**.
3. Lancer vos travaux avec **l'installateur de votre choix**, vous devez choisir un **installateur qui dispose de l'appellation qualité « Qualibois et/ou Qualisol »** délivrée par **Qualit'EnR** et qui **accepte** de règlement par chèque énergie Rhône Alpes.
4. **En fin de travaux** vous réglez **l'installateur** avec votre chèque énergie Rhône Alpes complété de votre paiement personnel.
5. Votre installateur se fait rembourser le chèque énergie par la Région.

Observation : Les matériels installés doivent être agréés Enerplan ou NF 303.5 ou EN 12.809

Dossier de demande :

1. Lettre de demande
2. Formulaire de demande
3. Dernier avis d'imposition sur le revenu

Le dossier complet est à adresser à :

Dispositif « Chèque énergie Rhône Alpes »
BP 80078
51203 EPERNAY cedex



Les **listes des matériels ENERPLAN** sont consultables sur le site www.enerplan.asso.fr
Les listes des installateurs agréés sont consultables sur le site www.qualit-enr.org
Pour plus d'informations : www.chequeenergie.rhonealpes.fr